

# L'auto-stop avec Roul'en Meuse



## Charte d'engagement

### PREAMBULE

« L'auto-stop avec Roul'en Meuse » est déployé sur le **Pays de Verdun, le Pays Barrois et le Pays Coeur de Lorraine**. Il est accessible aux habitants du territoire âgés de 16 ans et plus.

L'auto-stop avec Roul'en Meuse est un dispositif qui permet aux conducteurs et passagers de se reconnaître et de voyager ensemble. Cette mise en relation est facilitée par l'implantation de Points de Rencontre répartis sur les communes membres du dispositif :



Leurs emplacements ont été pensés afin de faciliter et de **sécuriser la prise d'auto-stoppeurs**. Néanmoins, il est possible de pratiquer l'auto-stop en tout lieu du territoire dans le respect des règles de sécurité élémentaires.

Ce réseau d'auto-stop organisé a pour vocation de **créer une communauté d'utilisateurs** significative sur le territoire, ce qui permettra de limiter le temps d'attente pour les auto-stoppeurs et de sécuriser la pratique afin d'en faire une offre de mobilité à part entière. De façon générale, l'auto-stop favorise le **développement du lien social, de la solidarité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

**Les PETR, les collectivités et structures inscrites dans ce dispositif ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects liés à la pratique de l'auto-stop avec Roul'en Meuse et ne peuvent être tenus responsables d'éventuels dysfonctionnements, évènements indésirables ou sinistres.**

\*\*\*\*\*

## Art 1 : INSCRIPTION

Elle est « à vie » et **gratuite**, elle se fait en Point d'Accueil.

Liste complète des Points d'Accueil ci-après : <http://u.osmfr.org/m/1101276/>

Il vous sera demandé de **compléter, dater et signer un formulaire d'inscription. Une pièce d'identité sera demandée à tous lors de l'inscription.**

Il sera demandé aux conducteurs de présenter leur **permis de conduire et une assurance valide du véhicule.**

**Pour les mineurs âgés de plus de 16 ans, l'inscription doit être faite par l'autorité parentale.**

Celle-ci devra être obligatoirement jointe au formulaire d'inscription.

Une carte de membre avec un identifiant unique vous sera remise. Il convient de fournir une photo d'identité qui y sera apposée.

En fonction de votre rôle, un kit de reconnaissance avec tous les outils nécessaires à la pratique de l'auto-stop sécurisé vous est remis gratuitement (dans la limite des stocks disponibles).

## Art 2 : ENGAGEMENTS

*Conducteur ou passager, je m'engage à :*

- Présenter mutuellement notre **carte de membre**
- Adopter un **comportement décent**, poli et respectueux en toutes circonstances
- **Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer/vapoter** dans le véhicule
- **M'inscrire une seule fois** au réseau auto-stop avec Roul'en Meuse
- Prévenir mon contact (cf. ci-dessous) en cas de **violation des présents engagements**
- Prévenir mon contact (cf. ci-dessous) si je souhaite **quitter le réseau**
- N'avoir consommé aucun produit pouvant altérer mon comportement

*Particulièrement en tant que conducteur :*

- Respecter le **code de la route**
- Disposer de **points sur mon permis de conduire et d'une assurance valide**
- Veiller au **bon état de mon véhicule**
- **Ne pas solliciter de contrepartie financière** auprès de l'auto-stoppeur ou de la collectivité,

## Art 3 : TRAJETS

### *Je suis conducteur*

J'indique mon appartenance au réseau Roul'en Meuse en accrochant l'ornement fourni dans mon kit au rétroviseur intérieur (je peux l'enlever lorsque je ne souhaite pas pratiquer l'auto-stop).

Je suis attentif à la présence d'auto-stoppeurs aux Points de Rencontre matérialisés Roul'en Meuse de préférence.

Je suis vigilant de m'arrêter en toute sécurité dans le respect du code de la route.

### *Je suis passager*

J'indique lisiblement ma destination sur le support effaçable fourni dans le kit de reconnaissance.

Pour une meilleure garantie, je me rends de préférence aux Points de Rencontre matérialisés Roul'en Meuse.

Je suis libre de faire monter / de monter dans le véhicule.

Pour m'identifier, je présente ma carte de membre.

**Pendant toute la durée du trajet, je m'engage à respecter les engagements décrits dans la rubrique "Vos engagements" mentionnés en pages 2 et 3 de la présente charte.**

### **Assurance**

En tant que conducteur, il est recommandé de déclarer la pratique à son assureur. Normalement, le fait de covoiturer régulièrement n'engendre pas de surcoût. Toutefois, votre assureur pourra attirer votre attention sur les risques garantis et sur certains points (usage déclaré, trajet, clause de conduite exclusive).

### **Défraiement : principe de la gratuité des trajets**

L'auto-stop avec Roul'en Meuse est pensé sur un principe de solidarité entre les usagers. De ce fait, il n'est pas prévu un dédommagement du conducteur par le passager.

## Art 4 : NON RESPECT DES ENGAGEMENTS

Les utilisateurs du réseau pourront signaler une violation des engagements mentionnés ci-dessus auprès du référent du dispositif, par mail [mobilite.meuse@gmail.com](mailto:mobilite.meuse@gmail.com) ou par téléphone au 07-88-85-28-35 ou 03-72-61-05-86.

Les PETR se réservent le droit de retirer l'autorisation d'utiliser ce dispositif en cas de violation des engagements mentionnés dans la présente charte. Un ou plusieurs avertissements pourront être donnés en fonction de la gravité de la situation.

Seuls les identifiants (numéros de membres) des usagers du dispositif qui auront fait l'objet d'une exclusion seront communiqués aux autres utilisateurs du dispositif "Autostop avec Roul'en Meuse". Les données personnelles ne seront pas communiquées.

**Les usagers exclus du dispositif ne seront plus autorisés à utiliser les outils dédiés au service d'autostop fournis dans le kit de reconnaissance. Les abus entraîneront des poursuites.**

## Art 5 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

La collectivité pourra envoyer ponctuellement des sms et enquêtes de satisfaction sur les numéros transmis.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le PETR du Pays de Verdun pour le bon fonctionnement du service d'autostop organisé. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Celles-ci ne seront accessibles que par le Point d'Accueil au sein duquel l'inscription aura été validée et les PETR, administrateurs du dispositif.

Les données sont conservées pendant toute la durée de l'opération "Autostop avec Roul'en Meuse".

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

La demande d'effacement de vos données vous exclut automatiquement du dispositif "Autostop avec Roul'en Meuse". Vous ne serez plus autorisé à utiliser les outils dédiés au service d'autostop fourni dans le kit de reconnaissance. Les abus entraîneront des poursuites.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter :

- le service en charge de la mise en œuvre du dispositif Autostop avec Roul'en Meuse, par mail [mobilite.meuse@gmail.com](mailto:mobilite.meuse@gmail.com) ; ou par téléphone au 07-88-85-28-35 ou 03-29-75-58-00 ou par voie postale : PETR du Pays Barrois – RGPD – 1 rue de Popey 55 000 BAR-LE-DUC
- Le délégué à la protection des données du Centre de Gestion de la Meuse, désigné par le PETR du Pays Barrois : [dpo.informatique@cdg55.fr](mailto:dpo.informatique@cdg55.fr) ; 92 rue des Capucins - 55200 COMMERCY

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.